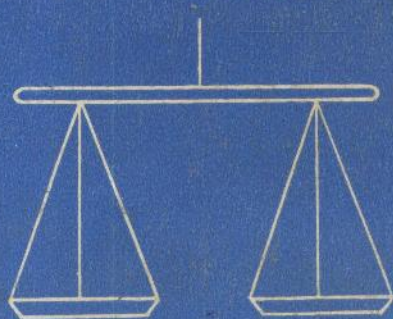


MONIQUE *et* ROLAND WEYL

PARIS-PRAGUE

LA JUSTICE ET LES HOMMES



CONTRIBUTION
A L'ÉTUDE COMPARÉE
DU DROIT SOCIALISTE
ET DU DROIT BOURGEOIS

ÉDITIONS SOCIALES

MONIQUE ET ROLAND WEYL

PARIS - PRAGUE

LA JUSTICE ET LES HOMMES

CONTRIBUTION A L'ETUDE COMPAREE
DU DROIT SOCIALISTE
ET DU DROIT BOURGEOIS

D 908 $\frac{1}{3}$



EDITIONS SOCIALES

168, rue du Temple, Paris (3^e)

Service de vente : 24, rue Racine, Paris (6^e)

TABLE DES MATIERES

Avertissement	9
Introduction. — LE SENS D'UNE COMPARAISON.....	11
La légalité et la vie, ou les vrais problèmes.....	11
Ce qu'est la légalité bourgeoise.....	12
Ce qu'est la légalité socialiste	15
La légalité et les tribunaux, ou les faux remèdes..	15
La phrase progressiste d'une réforme réactionnaire	15
Controverse sur les pouvoirs du juge dans l'Etat bourgeois	18
Légalité bourgeoise et légalité socialiste, ou les faux semblants et les vraies différences.....	30
Chapitre premier. — LE JUGE ET LA LOI	35
Comment s'applique la légalité bourgeoise.....	35
La souplesse d'interprétation.....	35
De chacun sa vérité.....	37
La fiction du contrôle.....	38
La fiction des preuves.....	39
La fiction des formes.....	40
Les garanties formelles en droit tchécoslovaque.	41
Pour une vue matérialiste de la société socialiste	41
Problèmes de la légalité socialiste.....	44
Quelques exemples de contradictions: le médecin est-il coupable?.....	45

Le piéton accidenté	48
Le divorce de l'époux coupable	49
L'indemnité pondérée	51
Quelques premières différences	52
Distinction du « fait » et du « droit »	53
La règle de la vérité matérielle	53
Comparation personnelle et formalisme procédural	54
La « non-conciliation » de divorce à Paris	55
Une audience de divorce à Prague	58
La Cour Suprême et l'interprétation de la loi	66
Quelques exemples d'annulations de jugements	67
L'obligation de motiver	81
L'exemple des pensions alimentaires :	
... à Paris	82
... à Prague	83
Du jugement des délits :	
... à Paris	85
... à Prague	88
De la détention préventive	91
Du calcul des indemnités	96
La référence aux « Travaux préparatoires »	102
Le contrôle de l'appareil judiciaire	108
Le rôle de la défense	109
L'avocat dans les procès économiques	109
Les droits de la défense dans le procès civil	111
L'avertissement donné par le juge :	
... à Prague	112
... à Paris	115
L'avocat dans le procès pénal	117
Le contrôle par la procureure	120
Dans le domaine judiciaire	120
En matière civile	120
En matière pénale	121
Dans le domaine administratif	124
Le contentieux administratif français	124
Le pouvoir d'intervention du procureur tchécoslovaque	126

Les formes du contrôle de la procureure dans le domaine administratif	127
Le protest	127
La « mise en garde »	131
L'activité de la procureure depuis l'origine	135
Organisation et fonctionnement de la procureure	137
Chapitre II. — LE JUGE ET LE PEUPLE	139
L'optique du juge	139
Rappel historique	140
L'élection des juges	141
Baignant dans le peuple	144
Quelques témoignages	146
Les compte rendus de mandat	150
L'optique du justiciable	153
Le coût du procès	153
L'humanité du procès	156
Les tribunaux populaires locaux	159
Chapitre III. — LA LOI ET LE PEUPLE	161
La conscience socialiste	161
La dialectique de la loi	163
Quelques exemples d'une législation au service de l'homme	163
Un pas en avant, mais pas plus d'un pas	166
La discussion publique de la loi	175
... et de la constitution	176
La dialectique du pouvoir	180
Les Conseils nationaux	180
Un peu d'histoire	184
La question des nationalités	190
Chapitre IV. — LA LOI, LE PEUPLE ET LE PARTI	193
ANNEXES	203



Cet ouvrage ne s'adresse pas uniquement aux juristes, mais il intéresse un public beaucoup plus large. Sur la base de problèmes quotidiens qui peuvent se poser partout, Monique et Roland Weyl comparent la légalité bourgeoise française et la légalité socialiste tchèque. Le manque de garanties qu'offre la première apparaît avec évidence, tandis que la loi et l'organisation de la justice en pays socialiste protègent les droits des citoyens :

A cet égard, on trouvera dans cet ouvrage une critique de la réforme de la Justice réalisée en 1956 par le gouvernement gaulliste : elle en dégage le caractère autoritaire et en montre les dangers. En opposition, on verra sur quelle base supérieure s'appuie la légalité en Tchécoslovaquie en s'exerçant en contact de plus en plus étroit avec le peuple.

La Justice et les hommes est une contribution importante à l'étude comparée du droit bourgeois et du droit socialiste qui éclaire certains aspects de la supériorité démocratique de la société socialiste sur la société bourgeoise.